

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE  
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°161-2016 – SERVICE SPANC – CONVENTION DE SUIVI IN-SITU POUR LE COMPTE D'IRSTEА**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, informe que le SPANC participe à une étude de suivi des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) en conditions réelles pour améliorer la connaissance de leur fonctionnement et évaluer leur pérennité.

Cette étude est menée en collaboration avec IRSTEА, établissement public à caractère scientifique et technologique, qui assure l'interprétation des résultats obtenus, avec élaboration d'un protocole simple de suivi des filières et rédaction d'un guide de comparaison des installations d'ANC.

Les interventions réalisées par le SPANC dans le cadre de cette étude sont totalement indépendantes de la mission de contrôle réglementaire et ne remplacent pas le contrôle de bon fonctionnement qui doit être réalisé périodiquement.

L'intérêt est de pouvoir participer à une opération de suivi qualitatif et de générer des recettes supplémentaires en subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour chaque campagne d'analyses.

Dans ce cadre, il est nécessaire de signer une convention avec les propriétaires concernés précisant l'intervention du SPANC et autorisant l'accès au parc d'installations sélectionnées.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de suivi In-situ réalisées dans le cadre de l'étude IRSTEА et à réaliser toutes demandes de subvention en relation avec cette étude.

Pour Extrait-Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 16/12/2016  
Le Président